

RÉDACTION

ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
Etranger 5.— 13.50 25.— 50.—
Tous les bureaux de poste se chargent
de percevoir le prix d'abonnement moyen-
nant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal 114 54.
O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton de Fribourg	20 cent.	la ligne ou son espace
Suisse	25 »	
Etranger	30 »	
Réclames	60 »	espace

M. V. X.

Nouvelles du jour

La réponse des gouvernements des Alliés à la Turquie.
Un grave incident dans la Ruhr.
Le sort de Mgr Butkiewicz maintenu en suspens.

Dans l'affaire de la paix du Levant, la conférence de Londres a arrêté une note dont les termes sont tellement mesurés qu'ils doivent avoir pour effet d'enlever aux Turcs tout prétexte de se dérober à de nouvelles négociations. Cette note, adressée par les ministres des affaires étrangères de France, d'Angleterre, d'Italie et par l'ambassadeur japonais à Londres, à Ismet pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, fait observer d'abord que les gouvernements alliés ne veulent pas se livrer à une discussion détaillée des diverses propositions turques.

Ils déclarent, cependant, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur surprise de voir remettre sur le tapis diverses questions qui avaient été acceptées comme réglées par les délégués turcs dans la lettre adressée aux délégations britannique, française et italienne à Lausanne, le 4 février dernier.

Ils s'étonnent de voir interposés, dans les contre-propositions turques, plusieurs nouveaux projets d'articles qui soulèvent des points entièrement nouveaux.

Néanmoins, les puissances invitantes, animées d'un ardent désir de hâter la conclusion d'une paix juste et durable, sont prêtes à affirmer leur volonté de discuter les différents points soulevés dans la note turque, mais elles entendent que les discussions soient aussi ouvertes sur les clauses économiques, contrairement au désir de la note turque de les voir détachées du traité et devenir ensuite le sujet de négociations entre les parties intéressées.

Les puissances croient toutefois qu'il serait possible, au cours des nouvelles négociations et par la voie de certaines concessions usuelles, d'arriver à un accord sur les clauses de cette nature insérées au traité. Le but de quelques-unes de ses clauses est d'établir, d'un commun accord, les règles assurant aux nationaux des puissances alliées la sécurité pour les droits qu'ils avaient déjà acquis et pour ceux de leurs intérêts qui ont souffert du fait des événements qui se sont déroulés depuis 1914.

Les gouvernements alliés invitent ceux de leurs nationaux qui sont intéressés dans cette question à entrer eux-mêmes en négociations avec le gouvernement turc.

La note donne l'assurance que les puissances acceptent en principe le désir turc de remanier la convention relative à la compétence judiciaire, aux conditions qui régissent l'établissement des étrangers en Turquie en vue de garantir la reconnaissance à la Turquie du bénéfice de la réciprocité d'une telle façon et dans une telle mesure qui paraîtront praticables.

La note termine en invitant les représentants turcs à venir reprendre les négociations à Lausanne aussitôt que possible.

Elle déclare que les puissances invitantes ont la conviction que, avec une bonne volonté égale de part et d'autre, il sera possible de conclure la paix sans difficulté et qu'elles prennent note avec plaisir des assurances qu'Ismet pacha leur a données à cet égard.

L'impression ressentie à Angora à la lecture de cette note est bonne, c'est-à-dire que les Turcs entrevoient des possibilités de duper les Alliés.

Le plus grave des incidents qui soit survenu depuis l'occupation de la Ruhr a eu lieu samedi matin à Essen. Un détachement français de douze hommes avait été chargé de réquisitionner des automobiles aux usines Krupp. Lorsqu'il se présenta, un des directeurs fit jouer longuement les sirènes et aussitôt des centaines d'ouvriers se rassemblèrent autour du détachement, lui jetant du coke et des pierres et tentant de diriger sur lui des jets de vapeur. Les douze hommes, pour se dégager, firent les sommations d'usage, puis tirèrent. Six ouvriers fu-

rent tués et il y eut une trentaine de blessés.

Le même jour, deux ingénieurs français en automobile furent molestés par la foule. Ces faits témoignent que l'espoir qu'avait le gouvernement français de gagner à lui l'élément ouvrier et la population ne se réalise pas.

L'irritation populaire grandit à cause du renchérissement de la vie provoqué par l'occupation.

Les puissances font en ce moment à Moscou tous leurs efforts pour sauver Mgr Butkiewicz, coadjuteur de Mgr Cieplak, dont les Soviétiques n'ont pas voulu commuer la peine capitale.

Malgré ces démarches pressantes, on conserve peu d'espoir. Les intransigeants demandent qu'on l'exécute en compensation de la commutation de peine dont a bénéficié Mgr Cieplak. Litvinof et Tchitchérine ont eu beaucoup de peine à arracher celui-ci aux intransigeants. Ils ont exposé que l'archevêque était un représentant d'une Eglise opprimée par le tsarisme. Leurs fanatiques collègues prétendent que Mgr Butkiewicz a eu des relations avec des gouvernements étrangers en vue d'entreprendre une action antisoviétique.

Tout cela pourrait bien être du marchandage de la part du gouvernement russe. Il veut être reconnu par les puissances et, pour y arriver, il suspend l'épée de Damoclès sur la tête du prélat. Mais, ne voyant rien venir, il est assez barbare pour exécuter la sentence.

Le fait que le Saint-Siège avait envoyé un délégué dans la Ruhr, Mgr Testa, et le voyage du cardinal Schulte, archevêque de Cologne, à Rome, ont facilement fait croire au gouvernement allemand que le Pape allait intervenir comme médiateur entre la France et l'Allemagne, et des journaux italiens ont annoncé qu'il allait publier une encyclique à ce propos!

Le Vatican envoie un démenti de toutes ces suppositions. Mgr Testa fait dans la Ruhr un séjour d'information afin de renseigner le Pape.

A la Chambre française, les représentants des campagnes s'étaient montrés adversaires de l'établissement d'une heure d'été, c'est-à-dire de l'avancement de soixante minutes sur l'heure réelle, parce que les paysans n'en voulaient pas. Cependant quelques grandes villes et certaines administrations, en vue de réaliser des économies d'éclairage, s'approprièrent à établir l'heure d'été. C'eût été le brouillamini des montres et des horaires. M. Le Troquer, ministre des travaux publics, a réuni une conférence qui a rallié toutes les opinions : l'heure sera avancée de trente minutes seulement ; on l'appellera l'heure de Strasbourg.

NOUVELLES DIVERSES

Le président de la République a signé le décret nommant le général Maunoury, maréchal de France à titre posthume.

M. Raymond Poincaré a quitté Paris, dimanche matin, à 8 heures, se rendant dans la Meuse.

Une dépêche de Helsingfors assure que l'état de Léningrad s'est aggravé.

Le roi d'Italie a reçu samedi Mgr Seipel et l'a invité à déjeuner.

Mgr Seipel est reparti, hier lundi, de Rome, pour Vienne.

L'Assemblée nationale turque d'Angora a décidé que de nouvelles élections auraient lieu dans un délai de deux mois.

Le président du Reich allemand a nommé ministre des reconstructions le Dr Heinrich, ministre du Trésor.

Lord Curzon est parti hier lundi, après midi, de Londres, pour la France, pour dix jours, afin de compléter la cure de sa gléboite.

L'initiative douanière : ses origines et ses dangers

L'histoire de notre législation douanière montre que la Suisse a été libre-échangiste jusqu'en 1885 : elle cherchait uniquement alors à développer ses exportations. Mais bientôt les Etats continentaux s'entourèrent de barrières douanières, et notre pays fut obligé de réviser ses tarifs. Il réussit d'abord à exercer une pression sur l'étranger, au moyen de tarifs de combat, en vue d'obtenir des concessions en faveur de nos articles d'exportation. Puis, les Etats voisins s'orientant toujours davantage vers le protectionnisme, il fallut songer à assurer, chez nous, une protection suffisante de la production indigène et, en particulier, de l'agriculture.

C'est ainsi que, chaque fois que les traités de commerce arrivent à expiration, la Suisse réforme son tarif général pour l'adapter aux circonstances nouvelles. Le tarif général de 1902 fut donc un caractère légèrement protectionniste : au parlement, M. Fonjallaz avait alors demandé qu'on cessât de faire payer à l'agriculture la rançon des traités de commerce.

Jusqu'en 1920 et 1921, nous avons vécu sous le régime du tarif général de 1902 et du tarif d'usage de 1906. Mais, à cette époque, on dut se préparer à d'imminentes négociations, car la plupart des traités de commerce avaient été dénoncés, en 1917. Le meilleur moyen d'être prêt était d'avoir en mains un tarif qui nous permit de soutenir le choc des tarifs étrangers. Comment n'aurions-nous pas succombé dans une lutte inégale, si nous n'avions pu faire état de anciens tarifs douaniers, rendus dérisoires par la dépréciation de l'argent et les fluctuations du change ?

Comme il s'agissait de se presser, on craignit les lenteurs de la voie parlementaire ordinaire, ainsi que les retards causés par les délais référendaires. On préféra recourir à une procédure accélérée : le Conseil fédéral obtint des Chambres l'autorisation de relever certaines rubriques du tarif d'usage. L'idée première de l'honorable chef du département des finances, partagée par le Conseil fédéral entier, était d'accorder à l'agriculture une protection dont le besoin se faisait sentir et, en même temps, d'améliorer le rendement des douanes, en relevant les taux dans la mesure où la valeur de l'argent a baissé. Telle fut l'origine du tarif provisoire qui entra en vigueur le 1^{er} juillet 1921.

C'est alors que fut lancée l'initiative douanière dont les 151,321 signatures valables furent remises le 12 mai 1922 au Conseil fédéral. Le Conseil des Etats la rejeta à l'unanimité de ses membres, moins une voix, celle de M. Burkin, socialiste genevois, et une abstention, celle de M. Scherer, radical bâlois. Le Conseil national rejeta également l'initiative, par 123 voix contre 45. La minorité se composa de 42 socialistes et communistes, de MM. Schar et Weber, du groupe de politique sociale, et de M. von Arx, radical solurois. Ces votes parlementaires nous permettent de dire que le projet constitutionnel soumis au peuple le 15 avril porte le sceau socialiste. Ceci, du reste, ne veut pas dire que tous les signataires de l'initiative appartiennent à l'extrême-gauche. Nous reconnaissons que des citoyens de bonne foi ont jugé utile de protester ainsi contre les pleins pouvoirs économiques et de désapprouver la tendance protectionniste du nouveau tarif qui, croyaient-ils, allait renchérir le coût de la vie. Ces citoyens-là, nous sommes certains d'arriver à les persuader qu'ils font fausse route et que l'intérêt général commande impérieusement le rejet de l'initiative. Notre tâche se trouve, d'ailleurs, facilitée par les faits suivants : 1^o le nouveau tarif n'a pas provoqué un renchérissement de la vie ; 2^o certains droits jugés trop élevés ont déjà été réduits (les traités de commerce récemment conclus avec l'Italie et l'Espagne ont consacré d'importantes réductions).

De même que nous comprenons les mobiles de certains signataires de l'initiative, nous reconnaissons qu'on irait trop loin en assimilant la consultation populaire du 15 avril 1923 au vote du 9 décembre 1922. Il y a quatre mois, il s'agissait d'une tentative de bouleversement de toutes les notions de propriété ; le communisme voulait alors porter atteinte aux droits des particuliers. Aujourd'hui, il s'agit surtout des intérêts économiques et financiers du pays. Nous ferons même remarquer que les principes que prône l'initiative douanière ne sont pas critiquables ; d'ailleurs, on verra qu'ils figurent déjà dans la constitution fédérale. Mais à quoi il faut prendre garde, c'est aux conséquences de l'application projetée de ces principes, qui, directement, seraient désastreuses pour l'économie publique et qui, dans l'avenir, provoqueraient la ruine complète de l'édifice helvétique.

Cette distinction une fois établie, nous pouvons répéter avec le message du Conseil fédéral : « Nous avons de nouveau affaire à

une attaque politique dirigée contre l'Etat. » Qu'y a-t-il dans l'initiative douanière ? Vou-lant nous en tenir, aujourd'hui, aux généralités, aux lignes directrices de l'entreprise socialiste, nous répondons : une façade séduisante ; un intérieur détestable.

Une façade. Le texte proposé pose cette règle : droits aussi bas que possible sur les denrées alimentaires, les objets nécessaires à la vie, les matières dont l'industrie et l'agriculture ont besoin ; droits les plus élevés sur les objets de luxe.

N'est-ce pas que cela n'a rien de subversif ? Mais aussi il n'y a rien là de nouveau : c'est, en effet, la répétition de l'article 29 de la constitution actuelle, et à cet article personne ne songe à changer quoi que ce soit. Voilà la « nouveauté » avec laquelle les socialistes pensent entraîner les masses ! Il n'est pas inutile de dénoncer la manœuvre ; combien de citoyens ont signé l'initiative, croyant donner leur approbation à une règle juste, sans penser qu'elle figure déjà dans la constitution ? Ceux-là n'ont regardé que la façade.

Voyons l'intérieur. On y trouve beaucoup de choses dangereuses.

D'abord, l'initiative tend à soumettre au référendum les arrêtés urgents en matière de douanes. Conséquence : elle aurait pour effet de rendre impossible la négociation de traités de commerce avec l'étranger. Une telle règle constitutionnelle nous mettrait toujours en infériorité dans une négociation de ce genre ; et c'est précisément pour parer à cet inconvénient que, en 1921, le Conseil fédéral a dû demander aux Chambres l'autorisation dont nous avons parlé ci-dessus.

L'initiative tend aussi à fixer par voie législative les droits de douanes. Même les mesures temporaires et exceptionnelles (par exemple, certains tarifs de combat) devraient être en tout cas soumises au référendum dans un délai de trois mois.

C'est ici que nous sommes obligés de dénoncer l'hypocrisie de l'entreprise socialiste. Nous sommes sincèrement partisans des droits populaires. Mais les promoteurs de l'initiative n'y tiennent pas assez pour que nous les croyions sans arrière-pensée quand ils prétendent défendre ici les droits populaires. La volonté du peuple, ils s'en moquent souverainement quand elle peut leur être contraire. Les socialistes ont-ils voulu du référendum quand il s'agissait d'allocations de renchérissement, de subsides aux chômeurs, de crédits pour les travaux dits de chômage ? Ils ne retrouvent leur bel amour des droits du peuple que parce qu'ils se figurent pouvoir s'en servir pour ruiner les finances fédérales.

Aussi nous leur répondons : comme de la meilleure des choses, il ne faut pas abuser des droits populaires ; et ce serait en faire un abus que de les employer à paralyser l'action du gouvernement fédéral dans ses négociations commerciales souvent si difficiles avec l'étranger. En une semblable matière, il y a trop d'intérêts divers et contradictoires, trop d'intérêts particuliers surtout, pour que le peuple soit toujours bon juge de ce qui est véritablement l'intérêt général, et non pas seulement l'intérêt général immédiat, mais un statut douanier capable d'assurer l'avenir.

On est déjà allé fort loin en instituant le référendum sur les traités internationaux. Mais on a eu pourtant soin d'excepter de la consultation populaire les traités conclus pour moins de quinze ans. Le législateur songeait notamment alors aux traités de commerce, qui se trouvent dans ce cas. Il a bien fait. Nous devons nous en tenir à cette limite de l'exercice des droits populaires. La récente expérience du vote sur la convention des zones nous engage à ne pas aller plus loin.

Autre conséquence de l'initiative. Elle abrogerait le tarif d'usage de 1921. Celui-ci a servi de base aux récents traités avec l'Espagne et l'Italie. Ils deviendraient caducs. Le dommage pour notre commerce et notre industrie serait considérable. Le tarif d'usage actuel étant abrogé, le déficit du budget fédéral s'augmenterait bientôt de 70 à 80 millions.

Et c'est ici que nous touchons à une dernière conséquence de l'entreprise socialiste. A la suite de la crise mondiale, les finances fédérales ne peuvent retrouver leur équilibre que si les douanes assurent des recettes à la Confédération. L'initiative soumise au peuple tend à diminuer toujours davantage cette source de revenus. Alors ? Où allons-nous ? A l'impôt fédéral direct. Or, chacun sait qu'un tel impôt priverait à brève échéance les cantons de leurs prérogatives fiscales, — condition indispensable de l'autonomie politique des Etats confédérés.

Ainsi donc, c'est à la défense du fédéralisme que nous appelons les électeurs en leur disant de repousser l'initiative douanière.

L'occupation de la Ruhr

Le cadavre d'un cheminot français

Rennes, 31 mars.

Une dépêche de Mannheim annonce qu'on vient de découvrir, dans le canal de la Ruhr, le cadavre d'un cheminot rennais, M. Robert. Celui-ci appartenait à une section de cheminots de chemin de fer de campagne. Il était parti avec la première brigade levée à la gare de Rennes.

Vers la fin de janvier, il disparut subitement d'une machine sur laquelle il était en service.

On croit donc à un crime.

L'affaire des sirènes

Düsseldorf, 1^{er} avril.

(Havas.) — Quatre directeurs généraux de la maison Krupp ont été arrêtés, ce matin, à leur domicile, sans incident. Ils sont accusés d'avoir, en donnant l'ordre de faire jouer les sirènes à l'arrivée du détachement français qui venait effectuer une réquisition d'automobiles, provoqué le rassemblement des ouvriers. (Voir Nouvelles du jour.)

Essen, 2 avril.

(Wolf.) — Samedi soir, on annonçait que le nombre des morts était de 11.

Berlin, 2 avril.

(Wolf.) — A la suite des incidents sanglants dont les usines Krupp ont été le théâtre à Essen, M. Braun, président du conseil des ministres prussien, a adressé à la Direction et au conseil d'exploitation un télégramme dans lequel il exprime son indignation.

Essen, 2 avril.

(Wolf.) — La municipalité d'Essen a fait parvenir au général commandant la place une lettre de protestation contre l'arrestation de plusieurs membres de la direction des usines Krupp, dont la conséquence sera fatale, étant donnée l'extrême complexité de l'organisation de ces établissements ; or, l'interruption du travail attendrait gravement des dizaines de milliers d'ouvriers qui seraient ainsi mis sur le pavé. La lettre proteste par avance contre les nouvelles arrestations projetées.

Essen, 3 avril.

(Wolf.) — On communique encore au sujet des incidents sanglants qui se sont produits dans les usines Krupp que, outre les 11 tués qui ont déjà été annoncés, il y a 19 blessés grièvement et 11 autres blessés légèrement. Parmi les personnes qui ont de graves blessures, plusieurs sont en danger de mort.

Mgr Testa

Essen, 2 avril.

(Wolf.) — Le délégué du Saint-Père, Mgr Testa, a fait au suppléant du premier bourgmestre une visite que celui-ci lui a rendue le même jour. Mgr Testa a visité également les blessés amenés dans l'hôpital Krupp à la suite des récents incidents.

Accident de chemin de fer

Mannheim, 2 avril.

(Wolf.) — Samedi, près de Schifferstadt, un train s'est engagé par erreur sur une voie de garage et a été précipité au bas d'un talus. Les dégâts matériels sont considérables. Quatre Français ont été tués.

Occupation d'une mine

Buer, 2 avril.

Une compagnie française a occupé hier, une mine à Disteln. 120 wagons de charbon ont été saisis et emmenés par les Français.

Le beau-frère du mikado
tué dans un accident d'auto

Dimanche après midi, à Perier-la-Champagne, sur la grande route de Paris à Cherbourg, une automobile marchant à vive allure et dans laquelle se trouvaient le prince Kita, beau-frère du mikado, la princesse Kita, le prince Asaka et une dame de compagnie, s'est jetée contre un arbre. Le prince Kita et le chauffeur ont été tués, la princesse Kita, le prince Asaka et la dame de compagnie grièvement blessés.

Paris, 2 avril.

(Havas.) — A l'occasion de l'accident qui a coûté la vie au prince Kita, beau-frère de l'empereur du Japon, le président du conseil a fait porter ses condoléances à l'ambassade du Japon, à Paris, et à l'ambassade française, à Tokio, pour être transmises au gouvernement impérial.

Bernay, 3 avril.

(Havas.) — Hier soir lundi, l'état de la princesse Kita et du prince Asaka était plus satisfaisant. M. Matsuda, ministre du Japon, est arrivé. Le corps du prince qui a été embaumé et celui du chauffeur seront dirigés aujourd'hui sur Paris.

M. Mussolini contre le libéralisme

Le *Giornale d'Italia* publie un résumé d'un discours prononcé par M. Mussolini à Milan, dans lequel le dictateur émet les idées suivantes sur le libéralisme :

« Le libéralisme n'est pas le dernier mot de la sagesse. Il ne constitue pas une formule définitive de l'art de gouverner. L'expérience vaut plus que la doctrine, et la grande expérience de l'après-guerre a prouvé qu'on peut gouverner contre le libéralisme. »

« Le communisme et le fascisme se trouvent tous les deux en dehors du libéralisme. La liberté n'est pas un but, c'est un moyen et, en tant que moyen, elle doit être contrôlée. »

M. Mussolini demande s'il a jamais existé un gouvernement qui ait pu vivre exclusivement par l'approbation du peuple et qui ait renoncé à toutes les applications de la force.

« Un tel gouvernement n'a jamais existé, ajoute-t-il, et n'existera jamais. Il n'y a jamais eu de gouvernement qui ait rendu heureux tous les gouvernés. Quelle que soit la solution donnée à une question, elle créera inévitablement des mécontents. Pour empêcher que ce mécontentement devienne un danger pour le gouvernement, il n'y a que la force. »

« A cet effet, il faut rassembler autant de forces que possible et les employer impitoyablement. Si on enlève sa force au gouvernement, il se trouvera immédiatement des ennemis pour le renverser. C'est pourquoi le fascisme a écarté toutes ces théories dangereuses pour son existence. Lorsqu'un groupe ou un parti arrive au pouvoir et veut y rester, il doit être fort et se défendre contre tous. »

La disparition d'un député à Angora

Constantinople, 1^{er} avril.

Un député de l'opposition, Chukri bey, député de Trébizonde, a été assassiné. Il s'agit d'un crime politique, qui a eu lieu à la suite d'une fête offerte par Osman Agha.

Ancien chef de comitadjis, devenu lieutenant-colonel et député, Chukri, en sortant de chez Osman Agha, a été étranglé sur une place déserte d'Angora.

Osman Agha, qui est un fervent partisan de Moustapha Kémal, est en fuite.

En Irlande

Dublin, 1^{er} avril.

(Havas.) — Trente prisonniers ont percé un tunnel sous les murs de la prison de Limerick et se sont ainsi enfuis. On n'a pu en reprendre que deux.

L'état de lord Carnarvon

Londres, 30 mars.

Le dernier télégramme reçu du Caire au sujet de l'état de lord Carnarvon est le suivant :

« Les spécialistes qui soignent lord Carnarvon ont prévenu la famille que l'état du malade est des plus graves ; une pneumonie est venue s'ajouter à l'infection générale et les médecins ne cherchent même pas à dissimuler le danger que présente cette complication nouvelle. »

Londres, 1^{er} avril.

L'état de lord Carnarvon permet de nouveau quelque espoir.

La fin d'un conspirateur

Berlin, 1^{er} avril.

(Wolff.) — Plusieurs journaux apprennent de Munich qu'on a retiré de l'Isar, à Freyding, le cadavre de l'étudiant Carl Bauer, qui, le 5 février dernier, avait été expulsé de Munich pour avoir été mêlé à l'attentat contre M. Scheidemann et contre lequel un mandat d'arrêt avait été lancé pour avoir pris part au meurtre de M. Rathenau. Il a été établi que Bauer a été tué et que son cadavre a été ensuite jeté dans l'Isar.

La seconde conférence de Lausanne

Constantinople, 2 avril.

(Havas.) — D'après des renseignements parvenus d'Angora, la délégation turque à la conférence de la paix partira ces jours prochains pour Lausanne.

Londres, 2 avril.

(Havas.) — Le *Daily Express* apprend d'Athènes que, à l'occasion de la reprise des négociations de paix, M. Venizélos serait le premier délégué, et M. Caelamannos, le second délégué représentant la Grèce.

Condamnation d'anciens ministres et généraux bulgares

Sofia, 1^{er} avril.

Le Haute-Cour a rendu sa sentence et a condamné M.M. Radoslavov, Tontchev, Petchev, Popof, Dintchev et Petpof à la détention à perpétuité, le général Naidenof à 15 ans, le généralissime Jekof Apostolof à 10 ans et le général Boydjiev à 5 ans. En outre, tous les condamnés devront payer solidairement les dommages de guerre se montant à 32 milliards sept cents millions de leva. Tous les accusés sont en plus de cela condamnés à la perte de leurs droits civiques.

Ces ministres et généraux sont condamnés pour haute trahison. En réalité, on leur fait expier d'avoir entraîné le pays à la guerre et de l'avoir perdue.

PETITE GAZETTE

Vingt-quatre heures de danse sans arrêt

Le danseur César Leone, à Paris, qui tenta de battre le record du monde de durée de la danse, s'est arrêté après 24 h. 20 de danse. (Naturellement, il changeait de temps en temps de danseuse.) Il bat le record de France établi à Marseille, mais n'a pas pu battre le record du monde.

Le record de la durée de la danse a été établi à New-York, par M. Cummings, qui a dansé vingt-sept heures sans interruption. Il a employé six danseuses.

ARCHÉOLOGIE

Les deux tombes de Tout-Ankh-Amon

Le R. P. Scheil, dominicain, a lu, mercredi, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une communication de M. Edouard Naville, le savant égyptologue de Genève, donnant l'histoire de la tombe de Tout-Ankh-Amon. La tombe que M. Carter et lord Carnarvon ont découverte dans la Vallée des Rois n'est pas celle que le pharaon s'était fait creuser et où il avait été d'abord déposé. Il en fut déposé par son successeur, Horemheb, qui, après avoir remplacé sur les monuments construits par Tout-Ankh-Amon le nom par le sien, expulsa le malheureux roi de sa tombe pour prendre sa place. Mais il lui fit creuser une autre tombe dans laquelle la partie essentielle, la chambre d'or contenant le sarcophage et la momie, est faite avec le plus grand soin. Quant au mobilier (et M. Edouard Naville en reconnaît la magnificence), on l'a entassé dans deux petites chambres. On ne s'est pas préoccupé de l'arranger comme il devait l'être dans une grande tombe.

M. Edouard Naville ajoute : « Je crois que la tombe primitive de Tout-Ankh-Amon porte maintenant le nom de Horemheb. Elle a été découverte en 1908 par M. Davis. C'est une galerie longue de plus de 1000 mètres, au fond de laquelle est le sarcophage en granit rose, couvert d'inscriptions et de figures magnifiquement exécutées... Une étude attentive des catacombes trahira probablement l'usurpation. La tombe a été pillée, mais, dans les quelques fragments qu'on a retrouvés, on remarque une ressemblance avec les objets qui viennent d'être découverts. »

LE STIMULANT
Aperitif au vin et quinquina

Nouvelles religieuses

Mgr Filippi, délégué apostolique à Constantinople

Mgr Ernest Filippi, le représentant pontifical au Mexique, expulsé arbitrairement de la République dans les circonstances que l'on sait, a été nommé délégué apostolique à Constantinople, à la place de Mgr Dolci, démissionnaire.

Contre les mœurs païennes du jour

On nous écrit de Lugano, le 1^{er} avril : Dans son sermon d'aujourd'hui, à la cathédrale, pendant l'office solennel de Pâques, notre évêque, Mgr Bacciarini, a prôné avec vigueur une croisade contre les mœurs païennes du jour, si fatales à la société.

Confédération

L'élection gouvernementale zuricoise

L'Assemblée des Grütliens zuricoise a décidé de présenter la candidature de M. Walther, conseiller d'Etat sortant de charge, bien que les autres partis n'en veuillent plus.

Davel à Lausanne

On nous écrit : Ce spectacle grandiose, admirablement monté par La Muse, avec ses huit merveilleux décors, ses 250 costumes spéciaux, ses défilés, apothéose patriotique, rondes d'enfants, chœur mixte avec soliste, doit être vu. Quelle belle leçon de civisme !

La pièce de M. Maurice Constançon sera jouée tous les soirs de la semaine, à 8 heures très précises, sans interruption, avec deux dernières matinées, samedi 7 et dimanche 8 avril, à 2 heures. La location est ouverte au bureau du Théâtre (téléphone 90.32).

NÉCROLOGIE

M. l'avocat Dazzoni

A Faido vient de mourir M. l'avocat Giovanni Dazzoni, ancien conseiller national et ancien membre du Grand Conseil tessinois. M. Dazzoni était l'oncle de M. le conseiller fédéral Motta.

On nous écrit de Lugano :

Le décès de M. Dazzoni est un grand deuil pour la cause conservatrice-catholique et pour le canton entier.

Son père, M. Camille Dazzoni, député au Grand Conseil, avait été le chef courageux des conservateurs de la Léventine, à une époque extrêmement critique. Jean Dazzoni fit ses études littéraires à Roveredo et à Brigue et les études de droit à l'université de Rome et à Genève, où il jouit de l'amitié de Mgr Mermillod. Il ouvrit une étude d'avocat qui fut très achalandée ; il unissait à la pénétration juridique une honnêteté qui lui valut l'estime générale.

Il n'avait que 25 ans lorsque ses concitoyens l'envoyèrent au Grand Conseil, qu'il présida plusieurs fois avec une rare distinction. Membre des commissions les plus importantes, il rendit à son canton des services précieux dans la législation et l'administration. En 1881, il fut élu député à Berne. Comme président de la bourgeoisie (patriotat) de Faido, M. Dazzoni voua son activité à la fondation de l'hôpital de district, dont le bâtiment imposant a été achevé il y a quelques mois.

M. l'avocat Dazzoni personnifiait le gentleman chrétien.

Il était l'oncle maternel de M. le conseiller fédéral Joseph Motta, qui fit chez lui son stage d'avocat. Le futur président de la Confédération se trouvait à bonne école.

Le seul survivant de l'ancienne députation conservatrice au Conseil national est maintenant M. le major Spinelli, de Sagno (Mendrisio).

M. Victor Favrat

A Lausanne, vient de mourir M. Victor Favrat, ancien rédacteur à la *Revue* et rédacteur du *Conteur vaudois*.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Tués par des communistes espagnols

Dans la banlieue de Barcelone, des inconnus, qui ont pris la fuite, ont tiré sur deux ouvriers, qui ont été tués. On croit qu'ils appartiennent à un syndicat communiste.

SUISSE

Explosion d'une locomotive

Un tragique accident est arrivé hier, lundi de Pâques, à un train de la ligne du Saint-Gothard.

Un grand nombre d'excursionnistes s'étant rendus pendant les fêtes de Pâques à Locarno et à Lugano, plusieurs trains spéciaux ont dû être organisés hier lundi pour le retour. Le premier train spécial a quitté Lugano à 1 h. 20. Arrivé à Biasca, une seconde locomotive fut attelée. Peu après la station de Lavorgo, entre Faido et Giornico, les voyageurs ressentirent une forte secousse et le train stoppa. La locomotive venait de faire explosion. Le chauffeur était tué. Le mécanicien avait un bras brisé. Le train revint lentement en gare de Lavorgo, où le second train spécial venait d'arriver.

Après un arrêt d'une heure et demie, pendant lequel une collecte fut organisée parmi le public en faveur de la famille de la victime, le deuxième train put continuer sa route. Il arriva à Zurich avec deux heures de retard.

La cause de l'explosion n'est pas encore connue.

Un skieur tué au glacier du Rhône

M. Kurt Straumann, de Waldenburg, commerçant à Bâle, accompagné de son frère Peter Straumann, lieutenant de cavalerie, et M. Edouard Wackernagel, étudiant en droit, de Bâle, avait entrepris une partie de ski au glacier du Rhône. Ils avaient quitté samedi matin l'hôtel Belvédère-Furka pour se rendre au glacier du Rhône, encochés selon l'habitude. A 1 h. 30 de l'après-midi, ils arrivèrent au Dammastock, puis à 6 heures ils atteignirent, sans être encochés, le glacier du Rhône. M. Kurt Straumann était en tête. Son frère Peter le suivait à une distance d'environ cent mètres. Quant à Wackernagel, il était assez éloigné d'eux. Soudain, M. Kurt Straumann disparut dans une crevasse longitudinale.

Un groupe de sept hommes, qui avait l'intention de se rendre à la Triffthutte, mais qui en fut empêché à cause d'une tempête de neige, se trouvait à une distance d'environ 500 mètres de l'endroit où M. Straumann venait de disparaître. Il disposait de deux cordes de 30 mètres. Un des alpinistes fut encoché et descendu dans la crevasse. Il découvrit le malheureux skieur, la tête et la poitrine ensevelies dans la neige, à environ seize mètres de profondeur. Après une heure et demie d'efforts, on parvint à remonter le corps de M. Straumann. Durant deux heures on tenta de le faire revenir à la vie par le moyen de la respiration artificielle. Mais ce fut peine inutile.

Enfants victimes de leur imprudence

A Bienne, un garçon de neuf ans, qui faisait fonctionner une machine à laver, a été étranglé par le couvercle de la machine qui s'était subitement refermé.

A Saint-Livres (Vaud), dimanche, un enfant, Marc Tripod, neuf ans, voulut regarder, en s'éclairant d'une allumette, dans un fût de benzine vide qu'il avait débouché. Son imprudence provoqua une explosion qui lui emporta la tête.

Un coup de foudre le matin de Pâques

Dimanche matin, à 3 heures 30, la foudre est tombée à Clarens, sur la boulangerie de M. Marthaler. Ce dernier était devant son four avec deux ouvriers. Les trois hommes ont vu la foudre sortir du robinet d'une conduite d'eau, longer le four et disparaître. Il n'y a pas eu de dégâts, sauf une interruption de la lumière électrique et de la communication téléphonique.

LES SPORTS

Le record de la vitesse à bicyclette gagné par un Suisse

La course Paris-Roubaix, la première grande épreuve de la saison cycliste française, s'est disputée dimanche.

La lutte fut ardente et sévère : 260 coureurs s'étaient envolés au signal ; 120 étaient encore ensemble à Amiens, après 114 kilomètres d'allure rapide.

L'arrivée ne se disputa plus qu'entre une trentaine de coureurs, et le Suisse Henri Suter s'assura la première place en 8 h. 58 minutes pour le parcours de 270 kilomètres.

Echos de partout

LA TROITE POUR TOUS

De M. Louis Forest dans le *Matin* :

On pourrait, si on le voulait d'ensemble, singulièrement améliorer, en France, l'alimentation populaire. On se rappelle cet exemple typique : il n'y a pas bien longtemps — des vieux s'en souviennent encore — le saumon était si abondant dans les rivières du Limousin que les domestiques exigeaient de leurs patrons l'engagement écrit de n'être pas nourris de ce poisson plus de trois jours par semaine. Le saumon ne coûtait quasi rien. Ce poisson, si commun autrefois, est devenu rare, et, par suite, cher. A qui la faute ? Aux hommes ou aux poissons ? Aux hommes. Le poisson, lui, reste d'une fidélité exemplaire. Après avoir fait des voyages en mer, il revient à sa rivière natale, pour déposer ses œufs, mais il la trouve empoisonnée, dévastée, impossible de mille façons.

La truite, autre aliment de luxe aujourd'hui, devrait être dans, bien des départements un aliment à peu de frais. Mais les mêmes maux ont produit les mêmes ruines : négligence, inconscience, braconnage, etc. Les lois n'y peuvent rien et il faut changer l'état d'esprit.

C'est ce qu'a compris la Société des pêcheurs pyrénéens. Elle réclame des leçons faites aux enfants des écoles, dans les régions que le problème intéresse. On apprendrait aux petits la merveilleuse ressource de gastronomie populaire que peut être la truite. Les instituteurs, les institutrices enseigneraient la vie du merveilleux petit poisson, les trésors de l'eau courante et les secrets de l'élevage.

L'idée est excellente. L'amélioration sociale n'est pas dans les théories. Elle est dans la réalisation de l'abondance. Quand les enfants auront le respect de la nature et de la rivière, quand ils seront ses alliés au lieu d'être ses ennemis, ils seront mieux nourris. La truite n'est hors de prix qu'à cause de l'ignorance et du laisser-aller qui compte, lorsqu'on y regarde de près, parmi les éléments essentiels de la vie chère. La vie à bon marché n'est pas toujours une affaire d'argent ; elle est souvent une affaire d'intelligence et d'ordre.

MOT DE LA FIN

Un fermier trouve un de ses ouvriers, nouveau venu, couché sur son ouvrage.

— Comment ! s'écrie-t-il, vous me dites que vous n'êtes jamais fatigué, et je vous trouve en train de dormir ?

— Bien sûr ! si je ne dormais pas, je serais fatigué comme les autres !

Les Pilules Suisses du Pharm. Rich. Brandt
(un produit purement végétal) ont disparité les troubles de la Digestion (constipation) et leurs suites. 46 ans de succès. La boîte avec l'étiquette « Croix-Blanche » sur fond rouge et le nom « Rhd. Brandt » dans les pharmacies au prix de Fr. 2.—

La maison des soupirs

par William JOHNSTON

(adapté par M. d'ASSEROY)

L'observai l'être mystérieux, cherchant à me rendre compte de son manège ; puis, brusquement, je tournai le bouton qui inonda la chambre de lumière.

Il y eut un cri étouffé, suivi d'une sorte de soupir. La femme qui était debout sur la chaise se tourna rapidement et j'aperçus une femme terrifiée qui crispait ses deux mains sur sa poitrine. Je la reconnus presque instantanément.

Ce n'était pas Barbara Bradford, mais sa sœur Claire. Elle était vêtue d'une sorte de robe de chambre bien faite. Ses pieds nus étaient glissés dans des pantoufles et ses cheveux défaits pendaient sur son dos.

La pâleur de son visage, qui faisait ressortir plus vivement l'éclat de ses yeux moins, lui donnait l'apparence d'un fantôme.

Elle sauta vivement en bas de la chaise et se précipita vers la fenêtre ouverte. Je m'élançai et bien qu'elle se défendit désespérément, je parvins à la saisir et à l'enlainer.

Après avoir vainement tenté de résister encore, elle s'affaissa et gémit :

— Oh ! laissez-moi, je vous en prie, laissez-moi m'en aller...

Je l'installai dans un fauteuil et, sans lâcher son bras, je l'observai en me demandant ce qu'il convenait de faire.

Dans quel dessein était-elle entrée chez moi ? Quel était son rôle ? Quel motif avait donné à cette femme le courage nécessaire pour franchir l'étroit rebord de la fenêtre.

Etait-elle, comme je l'avais un instant supposé, au pouvoir de son ex-mari et poussée par la peur aux actions les plus désespérées ?

— Laissez-moi partir, gémit-elle encore.

— Pas avant, mademoiselle, que vous m'avez dit ce que vous faites ici dans ma chambre.

— Je ne savais pas qu'il y eût quelqu'un ici. Je croyais que l'appartement était vide et que les Gaston étaient partis.

— Mais pourquoi êtes-vous venue ?

— Je me puis pas le dire, gémit-elle. Je ne peux pas, non, je me le peux pas !

— Il le faut, répétait-je. Vous resterez ici jusqu'à ce que vous me l'avez dit.

Elle fit un grand effort pour se ressaisir, et, levant les yeux, — des yeux magnifiques, comme ceux de sa sœur, — elle me regarda :

— Il ne faut pas me retenir, monsieur, dit-elle. Je ne veux pas que les miens apprennent que je suis venue ici. Vous semblez être un gentleman. Je vous en prie, laissez-moi m'en aller !

— Est-ce que Barbara... je veux dire votre sœur, ne sait pas que vous êtes ici ?

En m'entendant prononcer le nom de sa sœur, elle eut un mouvement de surprise.

— Qui êtes-vous ? s'écria-t-elle. Comment savez-vous son nom ?

— Je suis un ami de votre sœur, répondis-je. Elle vous dira qui je suis. Vous pouvez avoir confiance en moi ; mais j'ai la garde de l'appartement de M. Gaston en son absence. J'ai donc le droit de savoir ce que vous y faites. Ne voulez-vous pas me le dire ?

Elle eut une expression singulière et hochait la tête.

— Vous ne comprendriez pas si je vous le disais.

— Peut-être que si ; j'en sais plus long que vous me pensez !

— Au sujet de quoi ? demanda-t-elle vivement avec un regard angoissé.

— Au sujet de bien des choses... de certains papiers qui manquent et des billets mystérieux. Vous voyez que vous pouvez avoir confiance.

Elle secoua de nouveau la tête.

— Vous ne comprendriez pas : je cherchais à découvrir l'origine des chuchotements.

— Les chuchotements ! m'écriai-je. Vous les avez entendus aussi ?

— (Souvent...) Je les ai encore entendus ce soir. Ma mère et Barbara étaient au théâtre. Ils semblaient venir du plafond, dans la chambre de ma sœur. D'abord, ils étaient assez forts, puis ils sont devenus de moins en moins distincts, semblaient s'éloigner dans la direction de cette chambre. Je croyais qu'il n'y avait personne ici. J'ai regardé par la fenêtre et vu votre croisée ouverte. C'est alors que j'ai suivi la corniche pour tâcher de retrouver leur trace.

— Et vous avez réussi ?

Elle secoua la tête.

— Quand je suis entrée ici, je les ai entendus encore. Ils semblaient partir du voisinage du plafond. Je suis montée sur une chaise et j'ai collé mon oreille au mur pour mieux écouter. Alors ils ont cessé tout à coup, et puis... et puis... vous êtes entré. Laissez-moi m'en aller maintenant, avant que ma mère revienne.

— A une condition, répondis-je, c'est que vous disiez à votre sœur que vous êtes venue ici.

— Je le lui dirai si vous l'exigez. Et maintenant, puis-je partir ? Pourriez-vous me laisser sortir par le palier ? J'ai la clef de notre appartement sur moi et je n'ai plus le courage de passer par la corniche.

Je la reconduisis jusqu'à la porte. Soudain, je me rappelai combien il importait que j'eusse avec sa sœur un entretien sérieux avant de me rendre au rendez-vous fixé par Gorman.

— Prévenez votre sœur, dis-je à Claire, qu'il est absolument indispensable que je la voie demain vers le milieu de la journée. J'ai des nouvelles à lui communiquer, des nouvelles de la plus haute importance, qui nous concernent tous. Dites-lui de venir déjeuner chez Astor à une heure. C'est indispensable.

— Je lui ferai la commission, répondit-elle.

CHAPITRE VII

Une découverte

Le lendemain de cette journée mémorable, le hasard me fit faire une découverte que nous considérâmes, Barbara et moi, comme

un premier fil de la trame mystérieuse qui nous enveloppait.

Ainsi qu'on peut le supposer, je dormis peu durant les heures qui suivirent ma rencontre avec Claire Bradford chez moi, alors que je revenais tout bouleversé encore des révélations de Gorman concernant la téléphoniste. Car, outre ces circonstances, l'espoir de voir Barbara et de déjeuner avec elle dans quelques heures augmentait encore ma tension nerveuse.

Je devais lui parler avant de me rencontrer avec Gorman. Le récit que j'allais faire à ce dernier était tellement incroyable, tellement invraisemblable que j'éprouvais le besoin de le reprendre point par point pour être capable de convaincre le détective de son absolue véracité.

Malgré moi, je me rendais compte que mon histoire lui paraissait insensée. Et, pourtant, j'avais des preuves sérieuses, telles que les passages du journal de mon oncle et les billets anonymes.

L'audition des murmures insolites pouvait à la rigueur être confirmée par la vieille blanchisseuse, par Barbara Bradford et même par sa sœur Claire, si du moins cette dernière m'avait donné la vraie explication de sa présence dans ma chambre.

Cette explication semblait plausible, et cependant, malgré moi, je n'avais pas tout à fait confiance.

Mais ce qui me paraissait le plus propre à convaincre Gorman, c'était la double identité de la téléphoniste.

(A suivre.)

FRIBOURG

Conseil d'Etat
Séance du 30 mars

En raison de l'épidémie de variole qui sévit actuellement dans plusieurs cantons suisses, notamment dans le canton de Berne, le Conseil prend un arrêté astreignant à la vaccination obligatoire les habitants du canton de Fribourg qui n'ont jamais été vaccinés et revaccinés. (Cet arrêté sera publié dans la Feuille officielle et en affiches.)

Il nomme :
M. Isidore Barras, à Lossy, inspecteur du bétail du cercle de Lossy.
M. Joseph Crausaz, à Noréaz, inspecteur du bétail du cercle de Noréaz, et M. Léon Julmy, audit lieu, inspecteur suppléant pour le même cercle.

Encore une critique de l'Indépendant

Dans son dernier « Billet du samedi », l'Indépendant reproche au Conseil d'Etat d'avoir nommé le nouveau commandant de gendarmerie sans concours préalable. Il affirme que ce mode de procéder constitue une violation de la loi sur les traitements des fonctionnaires.

Cette critique n'aura pas eu d'effet sur ceux qui connaissent la loi et qui jugent objectivement. Nous pourrions la laisser sans réponse. Nous voulons cependant en relever l'inexactitude, parce qu'elle rentre dans le programme systématique de dénigrement adopté par le journal radical à l'égard du gouvernement.

Si le rédacteur de l'Indépendant avait pris la peine de lire la loi sur les traitements avant de l'invoquer, il aurait constaté qu'elle ne prescrit pas la mise au concours des places vacantes d'une façon absolue, mais qu'elle prévoit la nomination par voie d'appel dans les cas exceptionnels. Si, d'un autre côté, il avait pris la peine de se renseigner sur la pratique constamment admise, il aurait vu que, avec d'autres magistrats ou fonctionnaires, le commandant de gendarmerie a toujours été élu par voie d'appel. Au surplus, le cas particulier dépend bien moins de la loi sur les traitements que de la loi sur l'organisation de la gendarmerie : celle-ci réserve de façon formelle la nomination du commandant par voie d'appel, et cette procédure se justifie pleinement, puisqu'il s'agit d'un poste de confiance à repousser d'après les cadres militaires.

Une fois encore, l'Indépendant s'est trompé. Nous ne voulons pas l'accuser de mauvaise foi ; nous admettons son ignorance, ce sur quoi tout le monde est généralement d'accord.

Une rétractation ?

L'Indépendant s'est targué, samedi, d'une prétendue rétractation qu'un fonctionnaire de la direction des Travaux publics aurait imposée au journal *Freiburger Nachrichten*. Ceux qui ont lu l'article en question ont ri de voir l'Indépendant s'en glorifier comme d'une rétractation.

Les *Freiburger Nachrichten* ont publié une épître du fonctionnaire « offensé » ; elles l'ont fait suivre d'un long commentaire qui débutait ainsi : « Si M. R. se tient pour satisfait par la publication ci-dessus, tant mieux pour lui. Nous n'avons pas de raison de la lui refuser. Mais nous ne pourrions, avec la meilleure volonté du monde, lui accorder davantage, comme serait, par exemple, une rétractation. »

Et voilà ce que l'Indépendant appelle une rétractation !

A Léchelles

On nous écrit de Léchelles :
Dimanche matin, pendant que les cloches répandaient l'allégresse par de joyeux carillons et que l'on chantait en chœur l'Alleluia, une pénible nouvelle émut le village de Léchelles. Un bon et charitable chrétien, M. Martin Pauchard, venait de mourir. Ses bonnes œuvres lui survivront et sa mémoire restera en bénédiction dans les cœurs de ses nombreux amis.

Noyé dans le lac Léman

On annonce qu'un jeune homme dont les parents habitent Jentes (M. Henri-Walther Tschanz, 26 ans, qui se trouvait en service chez M. Ramu, à Essertines (Vaud), s'est noyé dans le lac Léman. Il avait loué un canot, dans l'après-midi du vendredi saint, et s'était promené sur le lac. Le canot, samedi matin, est venu échouer au quai des Eaux-Vives, à Genève.

A Châtel-Saint-Denis

On nous écrit :
La jeune fanfare *La Lyre*, dont votre journal a signalé la fondation, s'est manifestée le jour de Pâques d'une façon particulièrement agréable à la population.
Elle a donné, sous l'expertise direction de M. Humilier, un délicieux concert public, chaudement applaudi.

C'est le premier concert populaire de cette année. Nous ne pouvons que la féliciter de son heureuse initiative.
La *Lyre* prépare une soirée musicale et littéraire pour le 15 avril.

Gymnastique

On mande de Toulon :
La VIII^{me} fête fédérale française de gymnastique s'est continuée, lundi, par un grand concours national et international, auquel ont participé des sociétés de Genève, de Fribourg et de La Chaux-de-Fonds. Un cortège a défilé à travers la ville.

† M. Louis Bourgnecht juge cantonal

Dans la nuit de dimanche à hier, après des crises cardiaques qui se produisirent pendant une dizaine de jours, est pieusement décédé, muni de tous les secours de la religion, M. Louis Bourgnecht, juge au tribunal cantonal, ancien chancelier de l'Etat, ancien syndic de la ville de Fribourg.

M. le juge Bourgnecht fut l'un des hommes les plus populaires de notre ville de Fribourg. Il devait ce prestige à sa vive intelligence, à la belle culture de son esprit, à son caractère enjoué, à sa facilité de parole et à son naturel bon sens. Il était né à Romont, le 25 décembre 1846, où son père, M. Pierre Bourgnecht, était préfet, charge dont il fut révoqué par le régime radical de 1848. M. Pierre Bourgnecht revint se fixer à Fribourg, où il exerça les fonctions de notaire et où il fut nommé juge cantonal. C'est dans notre ville que son fils aîné fit ses classes littéraires, après lesquelles il alla étudier la philosophie à Einsiedeln et le droit à l'université de Fribourg-en-Brigau, puis à la Faculté de droit de notre ville. Il était entré dans la société des Etudiants suisses, à l'époque où cette société subissait l'influence du catholicisme libéral, contre lequel le chanoine Schorderet devait lutter victorieusement dans notre pays, principalement au sein de la société des Etudiants suisses. Il réalisait le type classique de l'étudiant : « cerevis » campé obliquement sur une abondante chevelure blonde bouclée ; le cœur en fête ; toujours prêt à prononcer un discours humoristique et à entonner un chant patriotique. Il avait à peine terminé ses études de droit qu'éclata la guerre franco-allemande de 1870. Il fit le service des frontières comme fourrier et fut ensuite promu quartier-maître. Il fit son stage d'avocat dans l'étude de M. Louis Wuillier et épousa, le 24 août 1871, la baronne d'Auffenberg, dont il avait fait la connaissance durant son séjour à Fribourg-en-Brigau. Le mariage eut lieu dans l'oratoire de Courtaney, propriété de M. d'Uffliger, qui avait épousé M^{lle} Ruffieux, de Romont, sœur de sa mère. A vingt-six ans, M. Louis Bourgnecht fut nommé chancelier de l'Etat de Fribourg, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1885 et dans lesquelles il déploya beaucoup d'activité et de talent. Il fut aussi député au Grand Conseil de 1876 à 1882 et de 1896 à 1906.

Plusieurs de nos sociétés le comptaient parmi leurs vétérans. Il fut l'un des membres fondateurs de la section fribourgeoise du club alpin et était l'un des plus anciens membres de la société de chant de la ville de Fribourg ; en 1870 déjà, il était entré dans la société économique et d'utilité publique, dont il fut secrétaire pendant plusieurs années. Son goût pour les lectures sérieuses était très vif, et il passait son temps libre de préférence dans les salons de lecture. Il fut l'un des membres les plus notoires du cercle de l'Union et prit une part active à la fondation du *Bien public*.

Lorsque le parti conservateur-libéral ou bien-publier eut définitivement perdu la partie sur le terrain cantonal, M. Louis Bourgnecht ouvrit une étude d'avocat, qui eut bientôt une nombreuse clientèle et confina son activité politique à la ville de Fribourg. Elu conseiller communal, il fut nommé par ses collègues syndic, succédant à M. Paul Aebly, qui fut le dernier syndic nommé par le Conseil d'Etat. Il exerça les fonctions de syndic de 1895 à 1903 et fut en même temps président de la commission des écoles, président de la commission de l'orphelinat et membre de la commission administrative de la caisse des Scholares.

Après avoir pratiqué pendant vingt-six ans l'avocatie, M. Louis Bourgnecht fut nommé juge cantonal, en 1911, et il apporta dans ses fonctions juridiques les mêmes qualités d'ordre, d'application et d'intégrité qui l'avaient distingué dans ses fonctions administratives. Il fut, il y a trois ans, président du tribunal cantonal.

M. Louis Bourgnecht était économe des deniers publics ; on lui reprochait même de pousser cette qualité si loin qu'elle risquait parfois d'être un défaut ; mais il savait être généreux de ses propres deniers ; on ne lui demandait pas en vain sa contribution pour les différentes souscriptions qui s'ouvrent si fréquemment au milieu de nous. Quand les Etudiants suisses préparaient leur fête décennale à Fribourg, ils étaient toujours sûrs d'être bien reçus chez lui, et nous connaissons des charités aussi larges que discrètes qui l'ont eu pour auteur. Il aimait surtout beaucoup les traditions de sa vieille ville et les mœurs simples de nos ancêtres.

Son goût pour la simplicité va se manifester encore dans les funérailles qu'il a fixées dans ses dernières dispositions. Il n'a pas voulu être inhumé à Fribourg, où cependant les corps constitués, les nombreuses sociétés auxquelles il appartenait et quantité de citoyens auraient respectueusement accompagné son convoi. Il a voulu être enterré à l'ombre de l'église de Matran, dont la paroisse comprend la terre de Courtaney, près du lac de Seedorf, que lui avaient léguée son oncle d'Uffliger.

Mais les regrets et les prières de tous ceux qui l'ont fréquenté et connu suivront dans sa dernière et un peu lointaine demeure celui qui laisse un grand exemple de travail et d'honnêteté au service de son pays, et dont le pur patriotisme s'alimentait aux sources mêmes des plus nobles traditions de la vieille Suisse.

CALENDRIER

Mardi 3 avril

Saint RICHARD, évêque

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

L'occupation de la Ruhr

Protestations

Essen, 3 avril.
(Wolff.) — La direction des usines Krupp a adressé au général commandant la place d'Essen une lettre de protestation contre l'arrestation de plusieurs membres de la direction des usines.

Essen, 3 avril.
(Wolff.) — Le conseil d'exploitation des usines Krupp publie un exposé des faits qui se sont produits à Essen, samedi, relatés par les témoins oculaires.

Le conseil a saisi cette occasion pour élever des protestations énergiques contre l'attitude des soldats français. Il reproche notamment au commandant d'avoir, par le rejet systématique de toutes les tentatives de conciliation, contribué à aggraver la situation déjà fortement tendue.

Aux abattoirs de Buer

Berlin, 3 avril.
(Wolff.) — Les journaux annoncent que les Français ont occupé, hier matin, lundi, les abattoirs Bergmanns Glück de Buer.

Lord Cecil aux Etats-Unis

New-York, 3 avril.
(Havas.) — Lord Robert Cecil a ouvert la campagne américaine en faveur de la Société des nations.

Parlant hier soir, lundi, à l'Association pour la politique étrangère, il a dit qu'il n'était pas inconcevable que les avions étrangers traversant le pays ne dévastent les villes américaines.

Les traités de Washington ne sont qu'un premier pas. Ces traités ne s'occupent pas des trois armes les plus terribles de la guerre, c'est-à-dire l'armée aérienne, l'armée sous-marine et les armées de terre.

L'auditoire de lord Robert Cecil était composé d'un millier de personnes les plus en vue du monde politique, des affaires et de la haute société.

La visite de Mgr Seipel au Vatican

Rome, 3 avril.
Les journaux apprennent que l'entretien de Mgr Seipel avec le Saint-Père a eu un caractère strictement religieux.

Dans sa visite au Vatican, le chancelier autrichien était accompagné du ministre d'Autriche à Rome.

A l'issue de son entretien avec le Pape, Mgr Seipel s'est entretenu longuement avec le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat. Cette entrevue a eu un caractère absolument privé.

Rome, 3 avril.
Mgr Seipel, avant son départ, a eu plusieurs entrevues avec des personnalités politiques, notamment avec le secrétaire politique du parti populaire catholique, don Sturzo, avec lequel il a examiné la possibilité de créer une Internationale catholique.

La paix du Levant

Constantinople, 3 avril.
(Havas.) — On croit que la réponse turque à la dernière note des Alliés arrivera demain à Constantinople. Les Turcs accepteraient de se rendre à Lausanne et proposeraient la date du 15 avril pour la reprise des négociations. La réponse turque mentionnerait des réserves sur les questions judiciaires et économiques.

Londres, 3 avril.
(Havas.) — On apprend que la délégation turque à la nouvelle conférence de paix sera la même que celle qui s'était trouvée déjà à Lausanne, à l'exception de deux experts. Ismet pacha doit quitter Angora au début de la semaine prochaine.

Londres, 3 avril.
On mande de Constantinople à l'agence Reuter :
Ismet pacha parlant à l'Assemblée d'Angora, au sujet de la note des Alliés a dit qu'il comptait sur une solution satisfaisante, mais que, si cette solution n'intervenait pas, la nation turque était également prête pour la guerre.

Les prochaines élections turques

Londres, 3 avril.
On mande de Constantinople à l'agence Reuter :
L'Assemblée nationale d'Angora a commencé la discussion des modifications apportées à la loi électorale qui sera applicable aux prochaines élections générales.

Le meurtre d'un député d'Angora

Londres, 3 avril.
On mande de Constantinople à l'agence Reuter :
On a trouvé dernièrement, près de la résidence du colonel Osman Agha, qui a une grande responsabilité dans l'extermination des Grecs dans les ports de la Thrace, le cadavre de M. Ali Chukri bey (voir 2^{me} page), député de l'opposition à Angora. Or, la disparition du député datait du soir où il avait été reçu à dîner chez le colonel. Osman Agha a pris la fuite. Le lieutenant Mustapha Capitan, chef des irréguliers, a été arrêté. L'opposition réclame la publicité du procès relatif à cette affaire, qui cause une vive émotion.

La messe pascalle du Pape

Rome, 3 avril.
Le jour de Pâques, le Pape a célébré la messe dans la chapelle Sixtine en présence d'environ cinq cents personnes, dont soixante-dix pèlerins anglais.

L'Espagne et le Concordat

Paris, 3 avril.

(Havas.) — D'après une dépêche de Rome à la *Correspondance d'Espagne*, qui reproduit l'*Echo de Paris*, le gouvernement espagnol ayant annoncé la réforme de l'article 2 de la constitution, disant que le catholicisme est la religion de la monarchie, le Saint-Siège aurait envoyé au président du Conseil (libéral) une note dans laquelle il est dit que, si l'article en question était modifié, le Vatican dénoncerait immédiatement le concordat.

Le journal de Madrid proteste contre l'attitude du gouvernement espagnol et ajoute que, si les éléments réformistes du cabinet insistent sur cette question, une crise éclaterait avec le Saint-Siège.

Le parti socialiste belge

Bruxelles, 3 avril.

(Havas.) — Le congrès du parti socialiste, au cours de la discussion sur la situation politique, a voté à l'unanimité un ordre du jour qui renouvelle purement et simplement celui qui a été admis par le conseil du parti, à la suite du débat sur l'occupation de la Ruhr.

Menace de révolution en Roumanie

Paris, 3 avril.

De Budapest, on donne des nouvelles alarmantes au sujet de la situation en Roumanie. Celle-ci se trouverait à la veille d'une révolution, provoquée par la capacité électorale accordée aux Israélites.

La famille royale roumaine est actuellement dans sa résidence d'Alba Julia, ce qui a eu pour conséquences l'occupation militaire de cette ville et de toute la Transylvanie.

La Croix-Rouge américaine

Washington, 3 avril.

(Havas.) — M. Hughes, secrétaire d'Etat, a informé la Grande-Bretagne, l'Italie et la Grèce, en des termes identiques, que la Croix-Rouge américaine cessera ses travaux en Grèce à partir du 30 juin.

L'accident des princes japonais

Paris, 3 avril.

(Havas.) — L'ambassade du Japon communique les renseignements suivants (voir 2^{me} page) :

L'état de la princesse Kita ne paraît pas s'améliorer ; toutefois, les pulsations, bien que faibles, paraissent plus régulières, de sorte qu'il subsiste quelque espoir de la sauver. Quant au prince Asaka, il y a lieu d'espérer à présent que, sauf une complication, il est hors de danger.

M. Mussolini

Milan, 3 avril.

M. Mussolini a quitté Milan hier soir, lundi, pour Rome.
Il a annoncé qu'il reviendrait à Milan dans le courant du mois pour assister, avec le roi, à l'inauguration de la foire de Milan, et en mai, avec le ministre des finances, qui doit faire l'exposé déjà annoncé de la situation financière.

Dans la métallurgie italienne

Gênes, 3 avril.

L'assemblée de la société Ansaldo et Cie a décidé la réduction du capital social de 500 millions à 5 millions réduisant par conséquent la valeur des actions de 250 litres à 2 litres et demie chacune.

Une banque piémontaise

Turin, 3 avril.

Le déficit de la banque rurale de Bagnolo, province de Coni, qui a eu le tort de monopoliser trop d'argent pour la construction de bâtiments et qui a été victime de la crise générale, se monte à huit millions.

On essaiera de parer à ce déficit moyennant le secours de plusieurs autres banques.

Collision — 2 morts

Lyon, 3 avril.

(Havas.) — Hier soir, lundi, à Lyon, une camionnette sur laquelle se trouvaient trois personnes est venue se jeter à toute allure contre un tramway. Le choc fut si violent que le tramway fut projeté hors des rails et en partie défoncé. On signale deux morts et cinq blessés.

L'avion sans moteur

Paris, 3 avril.

(Havas.) — Une dépêche de Toulouse au *Matin* annonce que l'aviateur Georges Barbet, recordman du monde de la durée sur avion sans moteur, a réussi à s'enlever du sol, par ses propres moyens, sans l'aide d'aucun vent et a effectué, avec un moteur de sept chevaux, un vol d'une durée de 15 minutes, à 50 mètres d'altitude.

A la fête de gymnastique du sud-ouest de la France

Monte-Carlo, 3 avril.

(Havas.) — La société de gymnastique de Montreux a été classée troisième dans un concours de première catégorie.

Un bloc de marbre de 50,000 tonnes

Florence, 3 avril.

On vient de procéder, dans les grandes carrières de marbre de Carrare, à l'extraction d'un énorme bloc de marbre de 50,000 tonnes, dont le détachement a nécessité un travail de huit mois et la construction d'un tunnel de 38 mètres de long.
C'est la plus importante extraction qui ait été faite jusqu'ici.

Un détective volé

Milan, 3 avril.

Un détective suisse a été dévalisé, avant-hier, dimanche, à Milan, sur une voiture de tramway. Il s'agit de M. Hutwyler, de Zurich, qui passait les fêtes de Pâques à Milan, accompagné d'un ami.

Outre la disparition de sa montre en or, M. Hutwyler constata celle de son portefeuille, contenant plus de 2000 litres.

La Suisse à la foire de Milan

Rome, 3 avril.

La légation suisse à Rome communique que pour favoriser le développement des relations italo-suisse, les autorités fédérales ont chargé le Bureau suisse d'informations pour l'achat et la vente de marchandises, de Zurich, d'ouvrir à la Foire de Milan un Bureau officiel d'informations.

SUISSE

Les catholiques tessinois

Lugano, 3 avril.

La réunion cantonale des délégués des associations d'hommes catholiques des différentes paroisses, présidée par Mgr l'évêque, a eu lieu hier, lundi, à Bellinzona, au collège François Saave. Cette réunion comptait 240 délégués. Il s'y est fait un excellent travail.

Le programme de cette année prévoit l'organisation d'un pèlerinage diocésain, au mois d'août, à Einsiedeln et à Sachseln, qui tombent au bienheureux Nicolas de Flue. Le bienheureux Nicolas de Flue a été proclamé protecteur de la ligue et a été l'objet de vives acclamations.

Il a été décidé également que, au mois de septembre, aura lieu le congrès cantonal de l'union populaire comprenant toutes les organisations catholiques existant au Tessin.

Mgr l'évêque a prononcé un merveilleux discours.

Le comité cantonal de la ligue a pour président M. l'avocat François Antognini, de Bellinzona, ancien député au Conseil national. L'organe officiel de l'association est *L'Amico dei Giovani*.

Au cours de la réunion, on a protesté énergiquement contre les expressions anti-religieuses d'un article du journal radical *Il Dovere* à l'occasion des fêtes de Pâques.

L'accident de Faido

Berne, 3 avril.

On annonce, relativement à l'explosion d'une locomotive qui s'est produite sur la ligne du Gothard, aux environs de Faido, qu'il s'agit d'une automotrice fournie par la fabrique de machines d'Oerlikon.

Entre les localités de Lavorgo et de Faido, le transformateur de la locomotive a fait explosion, accident qui n'avait encore jamais été signalé jusqu'ici sur des machines de ce genre.

Les causes de l'accident ne sont pas encore connues. Il s'agit vraisemblablement d'une formation de gaz qui s'est soudainement enflammée.

L'explosion a été si violente que les flancs de la locomotive ont éclaté.

FRIBOURG

Changement d'horaire

Depuis aujourd'hui 3 avril, les trains 4203, 1206 et 1207 de la ligne Fribourg-Berne ont été avancés, en raison de ce que certains bureaux d'administration, de commerce, etc., s'ouvrent maintenant à 7 h. 1/2 au lieu de 8 heures.

Le train 4203, qui partait de Fribourg à 6 h. 30 du matin, en part désormais à 6 h. 05 et s'arrête à toutes les stations et haltes. Arrivée à Berne à 7 h. 45.

Le train 1206 Berne-Flamatt part de Berne à 6 h. 13 au lieu de 6 h. 44 et arrive à Flamatt à 6 h. 36.

Le train 1207 Flamatt-Berne part de Flamatt à 6 h. 50 au lieu de 7 h. 18 et arrive à Berne à 7 h. 15.

Changements de vue de la Bourse de Genève

Le 3 avril, midi

	Demande	Offre
Paris	35 62	36 02
Londres (livre st.)	25 28	25 38
Allemagne (marc)	— 02	— 03
Italie (lire)	26 97	27 17
Autriche (couronne)	— 005	— 009
Prague (couronne)	15 87	16 27
New-York (dollar)	5 36	5 46
Bruxelles	30 62	31 22

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

3 avril



THERMOMETRE C.

Mars	28	29	30	31	1	2	3	avril
7 h. m.	5	4	3	2	5	0	2	7 h. m.
11 h. m.	14	7	7	13	12	7	12	11 h. m.
7 h. soir	8	6	8	12	10	6	7	7 h. soir

TEMPS PROBABLE

Zurich, 3 avril, midi.

Assez beau ; chaud ; un peu nuageux ; tendance aux orages locaux.



Madame Louis Bourgnécht - d'Auffenberg, à Fribourg ;
Monsieur et Madame Louis Bourgnécht fils, à Fribourg ;

Madame Paule Bourgnécht, en religion Mère Marie du Divin Pasteur, missionnaire franciscaine au Japon ;
Monsieur Jean Bourgnécht, étudiant en droit, à Fribourg ;

Mesdemoiselles Carnen-Simone, Ernestine et Hélène Bourgnécht, à Fribourg ;
Madame Léopold Bourgnécht, à Fribourg ;
Monsieur et Madame Alphonse Bourgnécht et famille, à Fribourg ;
Madame Jules Tissières et ses enfants, à Martigny ;

Monsieur et Madame Arnold Bourgnécht et leurs enfants, à Fribourg ;
Monsieur René Delémont et ses enfants, à Fribourg ;
Révérende Sœur Augustine Ruffieux, Fillo de la Charité, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Paul Ruffieux, à Rélizane (Algérie) et les familles parentes et alliées, ont l'honneur de faire part de la mort de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien syndic de la ville de Fribourg

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, pieusement décédé à Fribourg, le 2 avril, à l'âge de 76 ans.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, à l'église paroissiale de Matran, mercredi 4 avril, à 10 heures. Départ de la maison mortuaire, rue des Alpes, 15, à 8 h. 1/2. Les honneurs seront rendus place de la gare.

Un office sera célébré en la collégiale de Saint-Nicolas, jeudi 5 avril, à 8 h. 1/2. Il ne sera pas envoyé de faire-part.



Le Tribunal cantonal

à l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'il vient d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien président

décédé lundi, 2 avril, à Fribourg.
Les obsèques auront lieu mercredi 4 avril, à l'église de Matran.

Départ du domicile mortuaire : rue des Alpes, 15, à 8 h. 1/2, du matin.
Les honneurs seront rendus à la place de la gare.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Société de chant de la ville de Fribourg

Nous avons le profond regret de faire part de la mort de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien président
doyen des actifs

Tous les membres sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi, à 8 h. 1/2. Domicile mortuaire : rue des Alpes, 15. Rendez-vous des chanteurs, à 8 h. 15.



Madame Louise Pauchard, née Michel ; M. Maurice Pauchard ; M. et Mme Paul Pauchard-Ducotterd et ses enfants ; M. François Pauchard, à Léchelles, ainsi que les familles Pauchard, Ducotterd, Michel, Berset, Humbert, Maradan, Guillet, Gumy, Bongard, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Martin PAUCHARD

leur cher époux, père, oncle, cousin, pieusement décédé à Léchelles, le 1er avril, à l'âge de 73 ans, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu à Léchelles, mercredi, 4 avril, à 9 h. 1/2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.



La très vénérable Confrérie de St-Luc

à la grand regret de faire part du décès de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

abbé de la Confrérie

Les funérailles auront lieu mercredi 4 avril. Départ du domicile mortuaire : Rue des Alpes, 15, pour la gare, à 8 h. 1/2.



Musique de Landwehr, Fribourg

Nous avons le grand regret de faire part de la mort de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien président

Les funérailles auront lieu mercredi 4 avril. Départ du domicile mortuaire : rue des Alpes, 15, à 8 h. 1/2.



Le Cercle de l'Union

à la profonde douleur de faire part à ses membres du décès de son ancien président

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien président

Les funérailles auront lieu mercredi 4 avril. Départ du domicile mortuaire : rue des Alpes, 15 à 8 h. 1/2, pour la gare.



La Chambre des Scholarques de la ville de Fribourg

à la douleur de faire part du décès de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien président

survenu le 2 avril.
Ses obsèques auront lieu mercredi 4 avril. Départ du domicile mortuaire : rue des Alpes, 15, pour la gare, à 8 h. 1/2.



C. A. S. Section Moléson

à la douleur de faire part du décès de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien président

Les funérailles auront lieu mercredi 4 avril. Départ du domicile mortuaire : rue des Alpes, 15, pour la gare, à 8 h. 1/2.



Le Conseil d'administration des teintureries de Morat et lyonnaises de Lausanne réunies à la douleur de faire part à ses amis et connaissances du décès de

Monsieur Louis BOURGKNECHT

ancien président

Le Conseil d'administration des teintureries de Morat et lyonnaises de Lausanne réunies à la douleur de faire part du décès de

Monsieur Martin PAUCHARD

son dévoué bienfaiteur

Les membres actifs sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu mercredi, à 9 h. 1/2, à Léchelles.

Monsieur et Madame Hermann Lang-Guyer et leurs enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes et particulièrement les enfants du quartier qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de leur grand chagrin.

PIANO

Paul HUGUENIN D'OR

technicien-accordeur
est à Fribourg
Se faire inscrire : Hotel du Bouf. 4279

Les enchères du domaine

de M. Jules Germond, à Jolival, rière Essert-Pittet, annoncées pour le 3 avril prochain, à 2 heures après midi, à la Maison de Ville à Yverdon

n'auront pas lieu

Pommes de terre de semences

Paysans ! Changez vos semences de pommes de terre

Le syndicat des sélectionneurs du district de la Sarine offre un joli lot de pommes de terre de semences « Industrie », sélection de Niedorarenbach (Bavière). 3270

S'adresser au dépôt de la Fédération des Syndicats agricoles à Fribourg (Pérolles).

ON DEMANDE A ACHETER

petit immeuble

locatif dans la ville de Fribourg. 3269
Faire offres en indiquant situation, prix, etc., sous chiffres P 30022 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

une sommelière

connaissant le service et les deux langues, munie de bonnes références. S'adresser sous chiffres P 1369 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3315

Vélos

à l'état neuf, à vendre faute d'emploi. 3253

S'adr. : Vignettaz, 30.

Pour cause de décès

A VENDRE

on à louer un bâtiment de rapport, au centre de la ville, avec café et grande salle. Entrée à volonté. Facilité de paiements. S'adresser : rue de la Poste, 7. Vevey. 3294

On désire échanger

un vélo

d'homme, valeur 100 fr., contre vélo de garçon léger, de même valeur. Rue de Lausanne, 43.

MARIAGE

Jeune homme 27 ans, propriétaire de deux commerces ; présentant bien, sérieuses références Paris et Suisse, désire épouser jeune fille de bonne éducation, situation en rapport et aimant le commerce. 3012

Case 239, Mont Blanc, Genève.

ON DEMANDE

une BONNE

à tout faire

pour Lausanne, dans une famille catholique. 3300
Ecrire avec références à M. Brazza, avenue d'Ouchy, 25, Lausanne.

ON demande des places

comme volontaires, pour jeunes filles de 14 à 16 ans, dans bonnes familles. 3258
S'adresser à la Ligue des Femmes catholiques de Hâle-Ville, Tolengässlein, 14.

Jeune institutrice

du Valais, demande place gouvernante, dans bonne famille catholique, à partir du 1er mai. S'adresser par écrit, sous P 1259 S à Publicitas, Sion. 3251

A vendre à Genève

Avenue de la Croisette, 6

VILLA

en parfait état, jardin, confort moderne. S'adr. à M. Guinand, avocat, rue Petitot, 10, à Genève. 3231

ON DEMANDE

tout de suite, pour un petit ménage de deux personnes, une 3260

PERSONNE

de confiance, sachant faire la cuisine et les travaux d'un ménage soigné. S'adresser : 59, rue de Lausanne, Fribourg.

JEUNE FILLE désire

LEÇONS

de broderie

S'adresser sous chiffres P 10755 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3259

J'expédie beaux oignons à planter et échalottes 1.20 fr. le litre ; 1.50 fr. le kg. (avec recette pour les conserver l'hiver) ails, toute graine potagère. Marc BOURQUIN, Villaret. 3320

Apprenti-

boulangier

fort et robuste, 3318

est demandé

immédiatement chez Henri Pasquier, à Salis (Gruyère).

DUVETS

ET COUSSINS

confectionnés ainsi que toutes les fournitures pour les faire soi-même. Qualité irréprochable. CHERZ.

Fr. Bopp

Maison d'ameublements
rue du Tir, 8
Fribourg. Tél. 7.63.

Echange

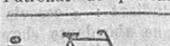
et autres places

Jeune Soleure de 15 ans, de la campagne désire être reçue dans famille catholique de la Suisse romande, où il pourrait fréquenter l'école, en échange d'un jeune garçon de la Suisse romande, qui aurait également l'occasion de suivre les classes allemandes.

Un autre jeune Soleure de 15 ans, désire place en ville ou chez agriculteur pr apprendre la langue française. On demande, dans exploitation agricole, jeune homme de 17-20 ans, comme aide-travailleur. Bonne occasion d'apprendre l'allemand.

S'adr. à E. KAUBER, à Neuchâtel (Soleure) Patronat de placement.

Grande



Touriste homme avec pneus, complet depuis Fr. 135.— Dame, 145 fr. Facilité de paiement.— Pompe Fr. 1.80 Lanterne acétylène 5.50. Enveloppe 1 Fr. 6.50. Chambre Fr. 2.50. Moto Radco 3 HP., compt. 1195.— Réparations.— Catalogue 1923 gratis. 3200

LOUIS ISCHY, & Co

Payenne.

ON demande pour

tout de suite, dans la Suisse orientale

JEUNE FILLE

robuste, pour aider au ménage et s'occuper du jardin. Bons gages, à fille travailleuse et traitements familiaux. 3246

S'adresser sous chiffres P 1326 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A LOUER

tout de suite dans les environs de Fribourg un

domaine

de 6 poses avec maison d'habitation. 3265
S'adresser sous chiffres P 1340 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE

une vingtaine de chars de

fumier

Ou le rendrait à domicile. S'adresser à Bongard, marchand de bétail, au Jura p. Fribourg. 3274

CHALET

situé route Neuve, 165, à vendre à de bonnes conditions. 3147
S'adresser à Paul Leitz, meubles, Grand-Places, 26.

Oh! que cela sent bon!...
Mais, mon enfant, c'est un potage Knorr

CHRISTUS

Le véritable spectacle de famille, qui montre la reconstitution fidèle de la vie de Notre-Seigneur Jésus, passera du 7 au 9 avril au soir avec une matinée le dimanche à 3 heures, au :

CINÉMA CASINO SIMPLON, Champ des Cibles
Enfants, demi-tarif en matinée. — La location est ouverte chaque soir à la Caisse du Royal Biograph, Grand-Places, dès 7 1/2 h.

GEORGE CORDONNET Kurth

Rue de Lausanne, 2 Fribourg Rue de Lausanne, 2

met en vente

un lot d'espadrilles en toile blanche bordure en cuir
Nos 35-46 Fr. 2.75

Avis de circulation

Vu les travaux d'installation d'eau dans le village d'Onnens, il est donné avis aux détenteurs d'autos, camions et gros chars, que la circulation en cet endroit devient trop dangereuse et impossible, et qu'ils doivent de préférence choisir les routes de Rosé-Prez-Corserey d'une part et Matran-Cottens d'autre part et vice versa, et cela jusqu'à nouvel avis.

Onnens, le 17 mars 1923.
Au nom du Conseil communal :
Par ordre : Le Secrétaire.

Jeune fille

au courant du service de sommelière et fille de salle, demande place. Certificats à disposition. S'adresser sous chiffres P 10759 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3263

ÉCOLE DE MODES

CAMBACH

L'exposition des modèles et l'atelier de modes resteront ouverts pendant les vacances de Pâques.

Boucherie

à remettre avec appartements de 4 chambres, au centre de la ville, jouissant d'une bonne clientèle, entrée à convenir. 3266
S'adresser à MM. Frossard et Marro, agence immobilière, à Fribourg.

A VENDRE

un char de bon foin et quelques centaines de kilos de paille. 3256
S'adresser à Philippe Brühart, Ecuivillers

Foire Suisse d'Echantillons Bâle

Du 14 au 24 avril 1923

Faites vos achats à la Foire

Réductions sur les tarifs des chemins de fer

Pour les cartes d'acheteurs, adressez-vous au Bureau de la Foire et aux exposants

BANTE et VIGUEUR retrouvées et conservées par une cure du dépuratif-laxatif

Salsepareille Model

En bouteilles, de 5 fr., 7 fr. 50 et 12 fr. — Dans les pharmacies ou directement par la Pharmacie Centrale Madlener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENEVE.